



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
Sécurités, Réglementation et Contrôles**

Direction de l'immigration et de la
citoyenneté

*Service des titres et de la vie
démocratique*

**ARRÊTÉ n° R03-2021-06-23-00001 du 23 juin 2021
fixant la liste des candidats
aux élections des conseillers à l'assemblée de Guyane
pour le second tour de scrutin du 27 juin 2021**

**Le préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite**

VU le code électoral ;

VU la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique ;

VU la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique notamment son article 8 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 1er janvier 2020 portant nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2021 portant délégation de signature à M. Daniel FERMON, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;

VU la circulaire INTA2110728C du 23 avril 2021 portant sur l'organisation des élections régionales des 20 et 27 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT les candidatures présentées du 21 au 22 juin 2021 et pour lesquelles un récépissé définitif d'enregistrement a été délivré ;

SUR proposition du directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats au second tour de scrutin des élections des conseillers à l'assemblée de Guyane, qui se déroulera le 27 juin 2021, est fixée en annexe du présent arrêté.

La liste des candidats est établie dans l'ordre résultant du tirage au sort effectué en préfecture, le 17 mai 2021, en vue de l'attribution des emplacements d'affichage.

Chacun des tableaux-annexés au présent arrêté correspond à une liste de candidats. Il reprend le titre de la liste, l'ordre des sections électorales ainsi que les noms et prénoms du candidat tête de liste, de même que les noms et prénoms de tous les candidats composant la liste, répartis par section électorale et énumérés dans l'ordre de présentation.

Chaque liste est constituée de huit sections. Elle comprend un nombre de candidats égal au nombre de sièges dans chaque section augmenté de deux par section.

Article 2 : Le directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles et les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée aux maires du département pour affichage sur tous les emplacements d'affichage administratif habituels notamment en mairies et mairies annexes.

Cayenne, le 23 JUIN 2021

Le préfet
Thierry QUEFFELEC

Annexe à l'arrêté préfectoral R03-2021-06-23-00001 du 23 juin 2021
fixant la liste des candidats aux élections des conseillers à l'assemblée de Guyane
pour le second tour de scrutin du 27 juin 2021

N° de panneau : 2

Liste : Guyane Kontré pour avancer sans limites

Tête de liste : Gabriel SERVILLE

Section Cayenne			Section Petite couronne						Section Grande couronne						Section Oyapock																																																												
1. M. SERVILLE	Gabriel Cbme	1. M. BOUBA	Philippe	1. M. PRINCE	Emmanuel	1. M. MONERVILLE	René	2. Mme SAID	Patricia	2. Mme CHAMBAUD	Aissatou	2. Mme CRESSON-IBRIS	Karine	3. M. GOBER	Marie-Rose	3. M. PEPIN	Bruno	3. M. LE WEST	Jean-Luc	3. M. ARON	Roger	4. Mme NOKO	Christian	4. Mme BRUQUET	Muriel	4. Mme ALCIN	Sherif	4. Mme TARADE	Erika	4. Mme GARROS	Clothilde	5. M. LEONCE	Chester	5. M. ALEXANDER	Lucien	5. M. POLONY	Prosper	5. M. SEBELOUE	Toni	6. Mme DUCLONA	Bernadette	6. Mme RATTIER	Marie Lucienne	6. Mme KINGSTON	Gloria	7. M. SAINT-ORICE	Zadkiel	7. M. LECHAT-VEGA	Tribault	8. Mme BARBE	Christiane	8. Mme MACHICHI PROST	Violaine	9. M. LONG-HIM-NAM	Serge	9. M. KARWAFODI	Olivier	10. Mme HUTCHINSON	Andreen	10. Mme COLONNIER	Laure	11. M. CANAVY	Fabien	11. M. SAMSON	Ulrich	12. Mme PREPONT	Claudine Nicolas	12. Mme VISSAC	Renee	13. M. VAITI	Olivier	13. M. JOSEPHINE	Didier	14. Mme HONORE	Marylene

Section des Savanes			Section du Haut-Maroni											Section Saint-Laurent-du-Maroni					Section de la Basse Mana																																																		
1. Mme ROBINSON CHOCHO	Amie	1. M. DEYE	Raymond	1. M. FERREIRA	Jean-Paul	1. Mme STEENWINKEL	Tiarrah	2. M. COSSET	Patrick	2. Mme TANI	Mira	2. Mme CYRIAQUE	Samarittha	2. M. THERESE	Jocelyn	3. Mme VERNET	Isabelle	3. M. BAGADI	François	3. M. AMERICAINE	Jessi	3. Mme GALIMA	Amandine	4. M. WILLIAM	Enrico	4. Mme MARTIN	Marie-Françoise	4. Mme PERLET	Keena	4. M. SIONG	Kyi	5. Mme HIPOS	Nadine	5. M. DJO	Samagan	5. Mme LE GALL	Gilles	5. Mme LIEUTENANT	Lydia	6. M. LARIDAN	Arnaud	6. Mme BOURDON	Manouschka	6. Mme MAC-INTOSH ép. POULIN	Claire	7. Mme DORILAS	Ghislaine	7. M. ALOUPIKI	Simon	7. M. KARAM	Wander	8. M. FEDEL	Serge	8. Mme ABAADOU	Prisca	8. Mme PALTON	Martine	9. M. LARIDAN	Christophe	9. M. PIERRE	Christophe	10. Mme DORILAS	Serge	10. Mme BOITARD	Jean-Pierre	10. Mme LENTIN	Sandrine	11. M. REGIS	Georges

